

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Programme commun des organisations syndicales UTC - FGTK -CSLC (janvier 1963)

CONSIDERATIONS GENERALES.

Maintenant que le problème politique de la sécession katangaise est en voie de solution, il faut que le gouvernement s'attache sans tarder à préparer la relance économique. Les vacances du Parlement lui laissent d'ailleurs un très court répit.

Les mesures ici proposées sont de deux sortes :

Il y a les mesures à court terme destinées à enrayer la détérioration économique, et qui ne touchent pas aux structures fondamentales de l'économie congolaise. Ces mesures s'imposent avec une extrême urgence. Il y a ensuite les mesures à plus long terme dont l'ambition est de transformer le cadre actuel en l'adaptant aux réalités africaines telles qu'elles apparaissent au lendemain d'une décolonisation ratée. Ce problème se présente surtout sous un aspect politique et dans les perspectives d'une rénovation de la conscience nationale.

A. MESURES A COURT TERME.

Elles portent sur le diagnostic suivant :

Inflation d'origine budgétaire; dérèglement des circuits normaux de production et de distribution; difficultés de la balance des paiements; écarts grandissants entre taux de change officiel et taux du marché noir; disproportion flagrante dans la distribution du revenu national en faveur des villes et au détriment des populations rurales.

Elles sont essentiellement de nature financière et monétaire.

1. Mesures financières.

- Redressement des finances publiques.
- Blocage des rémunérations dans la fonction publique au niveau actuel; réduction du nombre global des fonctionnaires en révisant les organigrammes des ministères.
- Révision du système actuel d'exécution des dépenses. Fixation de quotas par provinces. Paiement direct par Léopoldville d'une série de traitements.
- Blocage du démantèlement des anciennes provinces : ne laisser là subsister que celles qui se sont réellement constituées depuis la modification de l'article 7 de la Constitution à ce jour.
- Limitation du nombre des ministères : 10 au maximum à l'échelon gouvernemental central, 5 à l'échelon provincial.
- Accroissement des recettes.
- Relever les droits de sortie (suite à la dévaluation dont question ci-après) et les droits d'entrée pour tous les articles de luxe ou de consommation européenne. Pour faciliter la perception, imposer taxe sur licence d'importation.
- Relever les taxes et les droits d'accise (essence, bière, tabac, boissons non alcoolisées).
- Resserrer le système des douanes notamment à l'Est du Pays.
- Réaliser un emprunt forcé auprès des banques et du public.

2. Mesures monétaires.

— Dès la réunification de la monnaie katangaise et la réalisation du point 1, c'est-à-dire réduction du déficit des finances publiques à 500 millions par mois, opérer brusquement une dévaluation (le dollar à 200 F). Laisser s'effectuer le réajustement des salaires mais pas celui des traitements dans la fonction publique.

- Blocage des liquidités bancaires par émission de bons du Trésor.
- Création, comme au Ruanda-Urundi, d'un marché libre des changes pour les biens et les transferts d'invisibles, jugés non essentiels.

LES FORCES POLITIQUES

— Renforcer les pouvoirs de contrôle du Conseil Monétaire sur le programme des importations et lui permettre de mener cette tâche à bien en lui permettant de recruter des techniciens de standing international c'est-à-dire en fait, exclure les techniciens O.N.U. dont l'incapacité s'est avérée notoire, surtout dans le domaine économique, financier et surtout bancaire.

3. *Autres mesures.*

— Contrôle sévère de l'immigration. Restauration de la caution d'immigrant, en la fixant à 200.000 F.C. minimum (avant le 30-6-1960, elle était fixée à 150.000 F.C.).

— Elimination des intermédiaires et trafiquants étrangers installés au Congo depuis l'indépendance.

— Mise sur pied du registre des importateurs et purge des registres de commerce.

— Publication d'un code des investissements qui soit autre chose qu'une déclaration d'intention.

— Réduction des forces armées que la résorption de la sécession katangaise rend en partie inutiles.

— Conclusion d'un pacte provisoire avec les forces financières actuellement représentées au Congo, aux termes duquel certains services publics d'ordre économique leur seraient confiés (par exemple : Travaux Publics, Communications).

B. *MESURES A LONG TERME.*

— Confier le pouvoir législatif en matière économique à un Conseil Economique et Social, où seraient représentés en majorité les syndicats ouvriers et la paysannerie.

— Mettre sur pied un programme d'éducation populaire des masses, et notamment des adultes. Lutte contre l'analphabétisme comme à Cuba, c'est-à-dire technique audiovisuelle et participation des jeunes étudiants volontaires.

— Mise en place d'un mouvement d'animation rurale sur base de développement communautaire, avec l'aide du Bureau International du Travail (intégration des milieux ruraux dans la vie économique et sociale de la nation).

— Instauration d'un service civil de la jeunesse et d'un service militaire obligatoire, au lieu de l'armée de métier qui engendre l'esprit de caste et le maintien de privilèges abusifs.

— Création d'un bureau de planification avec pouvoir réglementaire et disciplinaire quasi absolu.

U.T.C.,

F.G.T.K.,

C.S.L.C.,

J. LUYEYE.

MUKWAKANI.

KITHIMA.

Lettre des syndicats au Premier Ministre (28 janvier 1963) (Extraits).

Dans une lettre adressée à M. le Premier Ministre, MM. Mukwakani et Kithima, parlant au nom de la F.G.T.K. et de la C.S.L.C., écrivent ce qui suit :

... Après trente mois d'indépendance, que constatons-nous ?

Des populations de beaucoup de régions du pays, pour survivre, ont été réduites à pratiquer l'économie de subsistance entraînant, entre autres, comme corollaire, la disparition dans ces régions de toute trace de civilisation matérielle moderne.

Le taux de la mortalité infantile a augmenté, à l'intérieur du pays, dans des proportions effarantes et les maladies endémiques ont fait leur réapparition, faute de médecins et de produits pharmaceutiques.

Les enfants appartenant à des familles aisées du pays ont été placés dans les pensionnats les plus bourgeois d'Europe, alors que des centaines de milliers d'enfants du

LES INSTITUTIONS CENTRALES

peuple, faute de locaux, de matériel didactique, de maîtres, sont condamnés à l'analphabétisme.

Le monde entier est resté stupéfait et impuissant devant les querelles de famille qui ont divisé les dirigeants du pays et favorisé la perpétration des crimes monstrueux qui ont fait douter de notre maturité politique et plongé des milliers de familles dans le deuil.

Au lieu de donner l'exemple de l'austérité susceptible de favoriser l'assainissement des finances publiques, base de tout redressement économique, les parlementaires s'octroient des traitements de l'ordre de 70.000 F par mois, les Ministres parlementaires 130.000, dans un pays jeune où l'économie est littéralement malade et où le pouvoir d'achat des masses laborieuses diminue de jour en jour.

Profitant du climat de confusion sous lequel nous vivons depuis l'accession du pays à l'indépendance, des pêcheurs en eau trouble ont édifié des fortunes colossales en puisant dans les caisses publiques ou en usant de leur qualité d'hommes politiques. (...).

Des hommes politiques sont, aujourd'hui, propriétaires d'immeubles en Belgique, en France, en Suisse.

Au Congo même, le trafic des pierres précieuses, qui se trouve d'ailleurs à la base des fortunes colossales amassées par bon nombre de nos hommes politiques, se développe avec la complicité de ces derniers.

Il y a quelques semaines, les agents de la Police des Mines ont découvert, dans les bagages d'un Président provincial, deux bouteilles pleines de minerai de diamant. L'intéressé n'a pas été inquiété. Et pour cause...

En province de l'Equateur, les dirigeants, nous assure-t-on, se sont approprié la somme de 170 millions de francs. Leurs collègues des ex-provinces de Léopoldville, du Kasai se sont également bien servis. Plusieurs d'entre eux possèdent des fortunes personnelles évaluées à plusieurs dizaines de millions. En province Orientale, on a signalé l'affaire des Okapis : plusieurs millions en devises détournés au profit de quelques fonctionnaires et certains députés siégeant au Parlement. Les fonctionnaires en question se trouveraient en ce moment sous les verrous tandis que les députés, coauteurs du détournement, courent la rue, entreprenant même des voyages à l'étranger comme membres des missions officielles, posent leur candidature aux postes ministériels. Il est vrai que MM. les députés sont couverts par l'immunité parlementaire.

L'affaire des pointes d'ivoire, qui a provoqué des remous il y a quelques mois, a rapporté, nous signale-t-on, dix millions de francs belges à son auteur qui mènerait, d'ailleurs, pour le moment, une vie de rentier. Il aurait acquis un immeuble en Belgique, une villa en Suisse, plusieurs autres au Congo, aurait également ouvert un compte en banque à Bruxelles. Au cours d'un voyage qu'il a fait dernièrement en Europe, il aurait pris contact avec une usine textile pour faire imprimer des tissus Wax pour femmes, portant son effigie.

On nous rapporte, de tous côtés, des cas flagrants de corruption dans certains ministères-clés du Gouvernement Central. Ces faits sont connus du public qui les commente. Certains hommes politiques portent même maintenant l'étiquette flatteuse de « Monsieur 10 % ».

Il est, par ailleurs, de notoriété publique que des hommes haut placés responsables de certains secteurs importants de l'Etat, exercent, directement ou par personne interposée, des activités commerciales portant surtout sur l'importation des biens de consommation laquelle, comme on le sait, exige l'obtention de licences. Chacun peut deviner les avantages qui peuvent en découler pour les intéressés...

Ajoutons aussi qu'il nous revient que, non contents de percevoir des traitements élevés, beaucoup de parlementaires se déclarent maintenant importateurs faisant ainsi

LES FORCES POLITIQUES

une concurrence déloyale aux importateurs traditionnels. Pour des raisons que chacun connaît, on refuse difficilement une licence d'importation à un parlementaire.

Citons le cas des commissaires extraordinaires, des commissaires spéciaux parmi lesquels des parlementaires qui profitent de leurs missions pour se rendre coupables de détournements de fonds publics se chiffrant parfois à plusieurs millions.

Enfin, est-il vrai, M. le Premier Ministre, que les fonctionnaires impliqués dans l'affaire dite « achat des avions » et les dirigeants de l'Otraco coupables de détournements importants, seraient en voie d'être libérés ?

Comme il fallait s'y attendre, la création de nouvelles provinces à caractère ethnique a ravivé les haines tribales : on enregistre, au Kasaï, des milliers de morts victimes de querelles tribales. A Coquilhatville, on a assisté, paraît-il, à des scènes pénibles : des divorces prononcés parce qu'un Mongo était uni à une femme Ngombe ou vice-versa. Dans un ménage où il y avait quatre enfants : deux sont confiés à la garde du père, deux à celle de la mère.

Mais nous sommes décidés, au péril de notre vie, à poursuivre notre campagne d'information auprès des masses laborieuses dont nous sommes les porte-parole dans les grands centres comme à l'intérieur du pays jusqu'à ce que, de nos institutions politiques et des administrations publiques, soient écartées toutes les brebis galeuses qui devront être déférées en justice. C'est une obligation morale à laquelle nous ne saurions nous soustraire.

A ce propos, nous vous citons, M. le Premier Ministre, un fait qui vient de se passer récemment à Bruxelles.

Un homme politique congolais, impliqué dans une affaire de détournement de fonds publics, a organisé un grand dîner dans un restaurant sélect de cette ville. A ce dîner ont été conviés plusieurs étudiants congolais.

A la fin du dîner, dans le but manifeste d'acheter certaines consciences, notre homme politique a remis à chacun des étudiants une enveloppe bien garnie de billets de banque belges. Mal lui en prit car aussitôt après la remise de ce présent, un des étudiants prit la parole, au nom de ses collègues, remercia tout d'abord leur hôte et lui laissa entendre, sans ambages, que :

« Les étudiants ne pouvaient accepter cette offre car ils savent tous que votre fortune est le produit de vols, de détournements de fonds publics. Le jour n'est peut-être pas loin où vous payerez vos forfaits. Vous et vos pareils finirez par être traduits devant le Tribunal du Peuple. N'oubliez pas que le bien mal acquis ne profite jamais et en Afrique la politique de mensonge ne triomphe pas... ».

Et toutes les enveloppes furent rassemblées et remises à notre politicien. Comme vous le voyez, M. le Premier Ministre, nous ne sommes pas les seuls à dénoncer ces faits qui révoltent tout le monde et singulièrement ce peuple qui voit diminuer de jour en jour son pouvoir d'achat, alors que les élus qu'il a portés au pouvoir mènent une vie de princes.

Avec la fin de la sécession katangaise, nous entrons dans la deuxième phase la plus aiguë de la crise : il va s'agir, maintenant, de résoudre les graves problèmes d'ordre économique, social et financier.

Votre gouvernement, M. le Premier Ministre, n'atteindra jamais cet objectif, tant qu'il ne procédera pas à un assainissement moral du pays, qu'il n'écartera pas de nos institutions politiques, de nos administrations publiques tous les pêcheurs en eau trouble. N'oubliez pas, Monsieur le Premier Ministre, que ceux-ci ont pu commettre leurs méfaits à la faveur du climat de confusion qui règne depuis le 30 juin 1960. Pour ces pêcheurs en eau trouble ce climat de confusion devrait se maintenir parce qu'il leur permettrait de s'enrichir davantage et surtout d'éviter que le peuple en arrive à découvrir l'origine et la provenance de leurs fortunes.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Il nous revient que l'exécutif du Marché Commun aurait décidé l'envoi au Congo d'un groupe d'experts chargés d'élaborer un plan de redressement économique de notre pays.

Si elle est confirmée, cette nouvelle nous réjouit tous. Seulement, tous les plus beaux plans ne se réaliseront jamais tant que se maintiendront dans les institutions politiques, dans les institutions administratives publiques du pays, les corrompus, les prévaricateurs, les voleurs de tout acabit, bref les profiteurs de l'indépendance.

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes persuadés qu'entouré de collaborateurs efficaces sur la loyauté desquels vous pourriez compter, de gens intéressés à la chose publique, d'une intégrité éprouvée, prêts à accepter des sacrifices dans l'intérêt de la Nation vous pourriez, car vous possédez indiscutablement des qualités d'homme d'Etat, sortir ce pays de l'abîme où il se trouve à présent plongé.

Nos organisations syndicales seraient dans ces conditions prêtes à vous apporter toute leur collaboration et à vous appuyer de toutes leurs forces pour reconstruire ce pays, dans l'intérêt de toutes les couches de la population et sur la base du programme de la Commission consultative économique et sociale approuvé par le peuple.

Nous estimons, par ailleurs, que la politique extérieure de tout pays est le prolongement de sa politique intérieure. Tant que nous n'aurons pas rétabli à l'intérieur l'équilibre que le Congo a perdu sur différents plans, il nous sera difficile de fixer, d'une façon claire et précise [un plan] de conduite en matière de politique extérieure. C'est pourquoi, nos organisations syndicales n'insisteront jamais assez pour que des solutions soient apportées au plus tôt aux problèmes économiques, sociaux et financiers avec lesquels le pays se trouve confronté depuis trente mois, qui empêchent notre pays, grâce à sa situation géopolitique, à son potentiel économique, de jouer le rôle historique qui lui revient en Afrique et même dans le monde.

La F.G.T.K. salue avec grande joie la visite que M. Adoula doit effectuer à Bruxelles (Février 1963)

La fin de la sécession katangaise doit permettre au Gouvernement Central d'entreprendre une action efficace de reconstruction nationale, tant sur le plan politique que sur le plan économique et sur le plan social. La F.G.T.K. n'a pas cessé depuis de nombreux mois de réclamer une telle action, consistant essentiellement :

- sur le plan *politique* à assurer au pays une cohésion nationale en mettant fin à la catastrophique situation engendrée par la création des nouvelles provinces qui n'a servi qu'à exciter les passions ethniques et à rendre plus grave le chaos congolais;
- sur le plan *économique* à mettre en œuvre un programme d'austérité et de discipline financière, seul susceptible d'assurer une stabilisation économique qui rendra au pays sa prospérité;
- sur le plan *social* à soulager l'affreuse misère du peuple en provoquant, grâce à la mise en œuvre du programme d'austérité, une réduction des prix et une augmentation du pouvoir d'achat ainsi qu'une reprise économique indispensable pour mettre fin au chômage.

Parallèlement à cette action essentielle, la F.G.T.K. réclame une normalisation de nos relations extérieures et notamment de nos rapports avec la Belgique.

Un traité d'amitié avait été signé à la veille de l'indépendance. Sa mise en vigueur fut rendue impossible par les remous qui suivirent le 30 juin 1960. Ne les regrettons pas cependant : ces remous n'ont pas porté atteinte aux sentiments traditionnels qu'éprouvent l'un pour l'autre le peuple congolais et le peuple belge, mais ils ont marqué une cassure entre la période coloniale et la période d'indépendance et provoqué tant au sein du peuple belge que du peuple congolais une réaction qui, pour être brutale, n'en a pas moins été

LES FORCES POLITIQUES

salutaire et leur permet aujourd'hui de reprendre leur collaboration sur des bases entièrement nouvelles et parfaitement détachées du contexte colonial.

Pour être fructueuse, cette collaboration doit résulter de textes précis et un traité nouveau quoique s'inspirant du précédent doit être élaboré.

Elle doit aussi comporter la liquidation des problèmes qui sont un héritage du passé, tel celui du contentieux.

La solution de ces problèmes comme l'élaboration d'un nouveau pacte ne peut résulter que de négociations sérieuses. Il est à souhaiter qu'elles soient entreprises aussi vite que possible.

La F.G.T.K. est sûre de l'accueil enthousiaste que ses camarades belges feront à M. Adoula comme elle est sûre de l'accueil enthousiaste qu'elle fera elle-même à M. Spaak, et elle est persuadée que cette double visite placera les relations belgo-congolaises sur un pied qui facilitera la nécessaire collaboration et qui permettra à la Belgique d'apporter son assistance active à l'œuvre de reconstruction nationale que le Gouvernement doit commencer dans l'immédiat.

Pour la F.G.T.K.
A. R. SIWA,
Secrétaire Fédéral.

Communiqué de l'U.T.C. relatif à la grève de l'OTRACO.

La 3^e journée de la grève légale des travailleurs de l'OTRACO affiliés à la Centrale Nationale des Transports de l'U.T.C. n'a été marquée ce matin par aucun fait saillant. A Léopoldville, Matadi, Thysville, Boma, la grève est restée totale.

En ce qui concerne les autres fédérations de l'intérieur, les renseignements parviennent difficilement, mais dans l'ensemble ils sont encourageants...

A Coquilhatville, la grève a été totale dans l'après-midi de lundi 18 février. Mais, pour étouffer et mâter la juste cause que défendent tous les travailleurs de l'Otraco, les autorités de la Cuvette Centrale, contrairement aux autres provinces, ont pris un arrêté interdisant tout mouvement de grève.

Au nom de la convention sur les Droits de l'Homme, au nom de la convention n° 87 de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) et pour que la démocratie tant prônée maintenant par nos autorités ne soit un vain mot, l'U.T.C. proteste avec force contre la décision arbitraire d'interdiction de grève légale dans la province de la Cuvette Centrale.

L'U.T.C. demande aux autorités de prouver leur bonne foi devant les travailleurs auxquels elles avaient promis tant de choses après l'indépendance, en trouvant une solution équitable à leurs justes revendications, au lieu de rechercher ou de recourir à des procédés antidémocratiques.

L'U.T.C. attire l'attention de l'opinion publique et internationale sur le fait que, depuis le débrayage de la grève légale à l'Otraco, ni la direction de cet important organisme, ni le gouvernement ne cherchent à négocier avec l'U.T.C. Cette carence entraînera des conséquences très désastreuses.

Fort de l'appui total de tous les travailleurs de l'Otraco et de la solidarité ouvrière qui s'annonce, l'U.T.C. est décidée à continuer la lutte jusqu'au bout et exhorte tous les travailleurs de l'Otraco à demeurer calmes et à suivre strictement le mot d'ordre de la Centrale Nationale des Transports de l'U.T.C.

Fait à Léopoldville, le 20-2-1963.

Le Bureau Exécutif de l'U.T.C.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Résolutions du congrès national extraordinaire de la Centrale des Enseignants Congolais (U.T.C.) tenu à Léopoldville du 4 au 7 avril 1963 (Extraits).

I. RESOLUTION SUR LA REGULARISATION DE TOUTES LES SITUATIONS ARRIEREES DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT CONGOLAIS.

A) Salaires mensuels et arriérés afférents à la transposition des traitements selon l'ord. n° 33 de mars 1961.

Le Congrès extraordinaire de la C.E.C. tenu à Léopoldville, après avoir :

1. — entendu : — les rapports de toutes les délégations sur les retards de paiement des soldes des Enseignants, retards dont le sombre tableau est en annexe :

2. — constaté que : cette situation a : entraîné jusqu'aujourd'hui des lourdes conséquences tant pour les Enseignants que pour la jeunesse congolaise (divorces dans certains foyers de maîtres, famine dans la plupart des foyers de maîtres, renvoi des enfants des maîtres parce que ces derniers réduits dans l'impossibilité de supporter les études de leurs enfants, dévaluation quantitative et qualitative de l'enseignement donné aux enfants de la masse ordinaire, abandon de la profession enseignante par des éléments capables...)

— que le dévouement des maîtres a dépassé toutes ses limites, et que ceux qui nous le prêchent ne nous donnent pas l'exemple de diminuer leurs plantureux traitements ou de se passer de leurs gros traitements pendant ne fût-ce qu'un mois...

— toutes les grèves déclenchées continuellement par les Enseignants sont dues à cette malheureuse situation.

— si les Enseignants ne prennent pas leurs responsabilités devant ce néocolonialisme, l'éducation congolaise serait à jamais vouée à l'échec...

3. — considéré que :

— le non paiement des salaires mensuels aux dates fixées par la législation sociale congolaise en cours (le paiement doit, de toute façon, avoir lieu au plus tard dans les six jours ouvrables suivant la période à laquelle il se rapporte) est une atteinte grave aux lois du pays, atteinte qui pourrait selon les mêmes lois donner lieu à la rupture du contrat d'emploi.

Le Congrès extraordinaire de la C.E.C. a pris l'importante et grave décision suivante :

« Pour mettre fin à cette situation et permettre aux Enseignants de relancer leurs activités dans de meilleures conditions morales et matérielles, TOUTES LES SITUATIONS ARRIEREES DES ENSEIGNANTS EN CE QUI CONCERNE LES SALAIRES ET LES ARRIERES, DEVRONT ETRE REGULARISEES A LA FIN DE CE MOIS D'AVRIL 1963 AU PLUS TARD. SINON TOUS LES ENSEIGNANTS DU CONGO SANS DISTINCTION DE COULEUR ET DE CATEGORIE, IRAIENT EN CHOMAGE A PARTIR DU 15 MAI 1963 ».

Cette décision prise après mûre réflexion et à l'unanimité de tous les délégués parlant au nom de plus de 31.000 membres, nous ne l'avons pas prise à la légère. Elle est catégorique et irrévocable; elle n'entend pas de compromis. Car, des promesses, des compromis... les Enseignants en ont marre.

B) Nomination et régularisation de la situation des Directeurs, Directeurs-Adjoints, Inspecteurs...

Le Congrès extraordinaire de la C.E.C. tenu à Léopoldville a examiné la question de la nomination et de la régularisation de la situation des enseignants ayant été commissionnés depuis l'indépendance.

Le Congrès demande que toutes les Provinces suivent l'exemple donné par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale en ce qui concerne la nomination des directeurs

LES FORCES POLITIQUES

des écoles primaires de leurs provinces respectives et l'octroi à ces directeurs du traitement afférent à leur grade.

Le Congrès demande également qu'en attendant le statut spécial qui devra prévoir le grade de sous-directeurs d'école primaire, les directeurs-adjoints commissionnés depuis l'indépendance reçoivent la prime de responsabilité qui a été prévue par l'ordonnance n° 60 bis du Ministère de l'Éducation Nationale.

Le Congrès demande également que les Inspecteurs mis en place soient nommés définitivement et que, dans la nomination, il ne soit pas tenu compte de leur provenance (enseignement libre subsidié ou enseignement officiel).

II. RESOLUTION RELATIVE AU PAIEMENT DES ENSEIGNANTS.

Paiement direct des traitements mensuels des Enseignants.

— Constatant que le paiement des Enseignants a été toujours négligé par les autorités tant provinciales que nationales,

— Constatant que plusieurs économats des missions ne désirent plus se charger du paiement des instituteurs étant donné que des brigands les guettent sur le chemin,

— Etant donné que les deniers destinés au paiement des salaires des Enseignants sont chaque fois détournés de leur mission,

— Vu que le bureau central des traitements de Léopoldville n'est pas en mesure de s'occuper du paiement de tous les Enseignants de la République,

— Etant donné que le Ministère de la Fonction Publique déconsidère les Enseignants et néglige les propositions du Ministre de l'Éducation,

— Vu l'exemple donné par la Province du Sud-Katanga qui a instauré le paiement direct pour les Enseignants en laissant carte blanche au Ministère de l'Éducation provinciale,

Le Congrès extraordinaire de la C.E.C. tenu à Léopoldville :

1°) demande que le personnel enseignant tant officiel que libre ne dépende plus que des Ministères de l'Éducation Nationale et Provinciale;

2°) exige la formation d'un bureau unique des traitements des instituteurs qui ne dépendra que du Ministère de l'Éducation Nationale;

3°) donne au Gouvernement un délai de 3 mois pour réalisation du bureau des traitements des instituteurs.

III. RESOLUTION SUR LE STATUT DU CORPS ENSEIGNANT.

— Constatant que les Enseignants ont toujours été défavorisés par rapport aux fonctionnaires,

— Etant donné que le principe d'assimilation employé actuellement constitue une insulte pour les Enseignants,

— Vu qu'il n'existe pas encore un statut spécial des Enseignants,

— Etant donné que le principe d'un statut spécial des Enseignants est admis par le gouvernement,

Le Congrès extraordinaire de la C.E.C. réuni à Léopoldville :

— demande au gouvernement la participation des organisations enseignantes, en particulier la C.E.C. dans les commissions de l'élaboration du statut,

— demande à cette commission d'adopter les principes directeurs suivants pour le nouveau statut :

— avantager les enseignants pour les encourager dans leur dur travail;

— les écarts minimes entre catégories;

LES INSTITUTIONS CENTRALES

- la déplanification en adoptant 4 groupes bien séparés à savoir : les instituteurs, les professeurs, les directeurs et les inspecteurs;
- l'âge pour la pension devra tenir compte des difficultés de la profession enseignante (...).

Conférence de presse de la Centrale des Enseignants Congolais/UTC.

Messieurs les Journalistes,

Messieurs et chers amis,

Nous vous avons invités à cette conférence de presse pour vous préciser la portée de la grave décision prise par le Congrès national extraordinaire des Enseignants, tenu à Léopoldville du 4 au 7 avril.

Nous commencerons par vous donner lecture de la résolution relative au chômage du 15 mai prochain, telle qu'elle a été adoptée à l'unanimité des Congressistes représentant toutes les catégories et tous les secteurs de l'enseignement (voir annexe).

Nous vous donnerons ensuite lecture des résolutions de la conférence des Ministres provinciaux relatives à la situation des Enseignants.

Nous sommes aujourd'hui le dernier jour du mois d'avril; rien n'a encore pu être fait du côté des autorités pour donner satisfaction aux revendications légitimes des Enseignants. Entre-temps nous avançons vers la date du 15 mai...

Seule une promesse verbale nous a été faite par Monsieur le Ministre National, selon laquelle le Gouvernement payerait prochainement le quart de la moitié qui reste impayée pour l'exercice 1962.

Ce quart représenterait quoi? Une simple goutte d'eau dans l'océan! Eh bien, Messieurs les Journalistes, pour les Enseignants qui avaient déjà 8 mois de retard, on avait payé la moitié soit 4 mois. Si l'on devait seulement leur payer le quart des quatre mois qui restent de l'année scolaire 61-62, cela représenterait 1 mois seulement. Donc certains maîtres garderaient encore un retard de 3 mois (année scolaire 61-62) + septembre 62 + 4 mois de cette année = 8 mois. Vous voyez donc que l'on tournerait toujours autour du pot!

— On nous dit aussi que le reste, c'est-à-dire les 3/4 du retard de l'année scolaire 61-62, ne seraient liquidés qu'après contrôle sur l'utilisation des premières sommes versées. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce contrôle; mais la liquidation des salaires impayés aux Enseignants ne doit pas être conditionnée par un contrôle qui durerait encore au moins 3 mois. Nous tenons à ce que les Enseignants soient d'abord payés et qu'alors on aille contrôler ensuite. Car il faut, cette fois, qu'on mette la main sur quiconque se serait compromis dans l'utilisation des sommes destinées au paiement des Enseignants.

Comme le problème ne semble pas avoir encore trouvé la solution souhaitée par les Enseignants, nous pouvons conclure que l'action du 15 mai prochain aura effectivement lieu.

Mais quelle interprétation faut-il donner à cette action?

D'après les décisions des Enseignants, toutes les écoles tant officielles que libres subsidiées devront fermer leurs portes. Les écoles officielles ainsi que certaines écoles libres subsidiées qui sont payées régulièrement fermeront leurs portes, par solidarité avec leurs collègues et pour la défense de leur profession injustement bafouée par les autorités, pendant 2 journées : les 15 et 16 mai.

Après ces deux journées, elles pourront rouvrir leurs portes. Mais elles pourront se remettre régulièrement en chômage si leurs collègues n'obtenaient pas satisfaction totale.

Les Enseignants professant dans les écoles où il y a retard de paiement depuis 2 ou plusieurs mois, ne reprendront que quand tout aura été régularisé et quand des